



## Accusée à tort de détournement

Par **fleur de couscous**, le **11/01/2008** à **16:57**

bonjour,rrnje voudrais savoir quel recours j'ai contre mes anciens employeurs qui m'accusent d'avoir détourné de l'argent et le disent à qui veut l'entendre, chose qui est totalement fausse.rnrnJ'ai été licenciée pour faute uniquement.rnrnj'ai demandé à des anciens collègues de se faire passer pour des éventuels patrons qui veulent des renseignements.rnrnet figurez vous qu'ils disent également que j'ai été licenciée pour détournement.rnrncomment retrouver du boulot avec des gents qui me dénigrent à ce point?rnrnmerci de votre aide

Par **depatureauaux**, le **13/01/2008** à **19:08**

Vous pouvez tout d'abord contester la motivation de votre licenciement devant le Conseil de Prud'hommes, si toutefois il est motivé.rnrnA défaut de motivation, il est de toute évidence automatiquement considéré par la jurisprudence "sans cause réelle et sérieuse" et ouvre donc droit à des dommages et intérêts.rnrnVous pouvez de même, au pénal, porter plainte à l'encontre de votre employeur pour "diffamation".rnrnNéanmoins, je ne saurais que trop vous conseiller de prendre attache avec un confrère aux fins de manier au mieux l'une ou l'autre de ces actions.rnrnMe Ludovic Depatureauxrnrn[www.depatureauaux-avocat.com](http://www.depatureauaux-avocat.com)